

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-7-8-7**

**Séance du** mardi 13 juillet 2021

### **PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - ALSACE HABITAT SAVERNE IV ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder la garantie d'emprunt à Alsace Habitat à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 703 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 20 logements situés 5 - 7 rue des Gravières à Saverne (opération Saverne IV) et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- Approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- Autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

M. Lucien MULLER, en sa qualité de Président de Habitat de Haute Alsace, et M. Etienne WOLF, en sa qualité de Président d'Alsace Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité